



Compte rendu des délibérations du conseil municipal de Charmé



Compte rendu de la réunion du 21 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 janvier à 20h30.

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de monsieur le Maire, Bernard BORNE.

Date de la convocation : 15 janvier 2021.

Présents : Frédéric Barbarit, Agnès Baudrillart, Sabrina Béchieau, Robert Claeysens, Jean-Pierre Décélas, Christian Drecq, Sylviane Drecq, Benoît Fradin, Chantal Machet, Jean-Michel Rabioux.

Absent : 0

Secrétaire de séance : Sylviane Drecq.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Après lecture, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 10 décembre 2020 et appose ses signatures au registre.

1 – ATD 16 : Convention sécurisation et sauvegarde des données.

Monsieur Robert Claeysens, Conseiller Municipal, nous informe de l'importance de la sauvegarde des données informatiques de la Commune. Il nous présente les deux solutions de sauvegarde à distance, proposées par l'ATD 16, beaucoup plus sécurisée et complète que l'actuelle simple sauvegarde sur disque dur externe, conservée dans les locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte et retient la sauvegarde 321 « usage collaboratif » du système à 650€/an.**
- **Autorise M. le Maire à signer la convention de sécurisation et sauvegarde des données.**

2 - École : Subvention accordée aux sorties pédagogiques école primaire et collège.

Monsieur le Maire propose de reconduire, pour l'année 2021, une subvention pour les élèves des établissements de rattachement : R.P.I. des P'tits Loups et Collège de Villefagnan afin de répondre à d'éventuelles demandes de participation (environ 20 enfants concernés).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et émet un avis favorable au versement d'une subvention de 30€ (25€ en 2020) par élève au titre de la participation aux frais de sorties pédagogiques.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

. Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux de la possibilité qui leur est offerte de participer à une ou plusieurs des commissions suivantes du P.E.T.R. du Ruffécois :

- « Cadre de vie - Environnement - Paysage »
- « Climat - Économie d'énergie »
- « Santé - sport »

Les conseillers municipaux intéressés sont priés de s'inscrire auprès de la secrétaire de Mairie ou du secrétariat du PETR.

. Monsieur le Maire nous présente le rapport annuel 2019 « Prix et qualité du service public de l'eau potable », SIAEP Nord-Ouest Charente, consultable en Mairie.

. Monsieur le Maire nous informe de la demande d'un particulier souhaitant faire l'achat du terrain communal de moto-cross, pour un usage privé identique. Les élus se donnent un temps de réflexion jusqu'au prochain conseil

pour apporter une réponse. Le Conseil devra réfléchir au devenir possible de ce terrain et penser, dès maintenant, à renouveler la sécurisation de l'accès.

. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la propriété de Monsieur Pierre Baron, sise près de l'Agence Postale de Charmé, est susceptible d'être mise en vente. Ce bien pourrait être intéressant pour le projet « Épicerie », évoqué par certains élus.

. Monsieur le Maire suggère la possibilité d'un colis gourmand en remplacement du traditionnel repas des aînés annulé par le contexte sanitaire de la COVID 19 et sollicite la participation des membres du conseil pour la préparation et la mise en œuvre de cette action.

. Monsieur Jean-Michel Rabioux, 2^{ème} Adjoint, nous annonce l'acquisition prochaine d'un défibrillateur, (obligatoire dès 2022) dans le cadre d'un achat groupé par le PETR du Pays du Ruffécois, pour un montant d'environ 1 200€, qui sera installé près de l'entrée de la Salle des Fêtes.

. Monsieur le Maire nous informe de la nécessité de travaux dans la salle de bains du logement locatif de l'école.

. Les travaux proposés pour 2021, dans le cadre du FDAC, concerneraient la rue Haute et la rue Traversière.

. La commission nature s'est réunie le 14 janvier à 10h pour faire le point sur les plantations.

. La commission communication se réunira le 25 janvier pour commencer la rédaction du bulletin de printemps.

Séance levée à 22h 45